

FORMATION INITIALE

Auxiliaire de Puériculture

Diplôme d'État — Niveau 4 — RNCP 40743

Accompagnez l'enfant au quotidien dans ses soins, son éveil et son développement, en collaboration avec les professionnels de santé.



LE MÉTIER EN BREF

L'auxiliaire de puériculture exerce sous la responsabilité de l'infirmier ou de l'infirmier puériculteur diplômé d'État. Il dispense des activités d'éveil et d'éducation et réalise des soins d'hygiène et de confort pour préserver le bien-être et l'autonomie de l'enfant. Il collabore avec l'infirmier pour la réalisation des soins plus complexes, dans le cadre d'une responsabilité partagée.

Secteurs d'activité

- Établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE)
- Milieu hospitalier (pédiatrie, maternité, néonatalogie)
- Protection Maternelle et Infantile (PMI)
- Établissements médico-sociaux

Aptitudes clés

- Appétence relationnelle à l'enfant et sa famille, Empathie
- Sens pratique, Sens de l'organisation
- Responsabilité, Autonomie, Rigueur

CONTENU DE LA FORMATION

Durée : 11 mois (1540 heures), soit 770h de formation théorique + 770h de formation clinique/stage

Blocs de compétences (BC)

BC 1 — Accompagnement et soins d'un enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale

BC 2 — Évaluation de l'état clinique d'une personne et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration

BC 3 — Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants

BC 4 — Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention

BC 5 — Travail en équipe pluriprofessionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques

INFOS PRATIQUES

PUBLIC CONCERNÉ

Tous publics : jeunes en poursuite d'étude, salariés, demandeurs d'emploi — avec ou sans diplôme, 17 ans minimum à l'entrée en formation

PRÉREQUIS

Baccalauréat (ou équivalence avec reconnaissance en France) ou statut de professionnel non bachelier. Pour les ressortissants étrangers : niveau de langue française B2 et titre de séjour valide requis.

NIVEAU DU DIPLÔME

Niveau 4 — Diplôme d'État

CODE RNCP

RNCP 40743

Certificateur : Ministère chargé de la santé

Date de début : 01/09/2025

Date d'échéance : 01/09/2029

DURÉE DU PARCOURS

11 mois (1540 heures) — 770h de formation théorique + 770h de formation clinique/stage

VOIES D'ACCÈS

- Formation Initiale
- Apprentissage
- Formation Continue
- VAE

LIEUX DE FORMATION

Lyon / Valence

RENTRÉE

À vérifier sur [ocellia.fr](https://www.ocellia.fr)

TARIF

- Formation initiale : prise en charge par la Région Auvergne-Rhône-Alpes
- Formation continue : nous consulter
- Alternance : nous consulter

ÉVALUATION & CERTIFICATION

Modalités d'évaluation

Évaluation continue tout au long du parcours (théorie et stages cliniques), et épreuves finales organisées par le ministère chargé de la santé.

Type de validation

Diplôme d'État — validation complète ou partielle par bloc de compétences. Fiche RNCP disponible sur francecompetences.fr

VAE

Le DEAAP est accessible par la VAE, avec ou sans retour en formation, sur la base des expériences passées — vae.gouv.fr

DÉBOUCHÉS

Les titulaires du diplôme peuvent travailler en EAJE, en milieu hospitalier (pédiatrie, maternité, néonatalogie), en Protection Maternelle et Infantile (PMI) et en EMS. Des poursuites d'études sont également possibles vers les diplômes d'État d'infirmier, Infirmier Puériculteur, EJE ou AS.

MOBILITÉ

Ocellia propose une mobilité internationale aux apprenants souhaitant vivre une expérience de formation à l'étranger.

CONDITIONS D'ADMISSION

Pour tous les candidats

Étape 1 — Consulter les conditions et modalités d'inscription sur ocellia.fr

Étape 2 — Compléter le dossier de candidature en ligne, accompagné des pièces requises, Entretien pour tous les candidats

Pour les alternants (apprentissage et professionnalisation)

Étape 1 et Étape 2

Étape 3 — Allez sur la page CFA d'Ocellia, remplir et déposer le dossier auprès du CFA

Étape 2 — Recherche d'un employeur

Étape 3 — Signature du contrat d'apprentissage

FINANCEMENT

- Etudiant / demandeurs d'emploi : Formation initiale prise en charge par la Région Auvergne-Rhône-Alpes
- Salarié du secteur privé : Compte Personnel de formation (CPF) , Transitions Pro, Plan de développement des compétences (employeurs)
- Alternance : Contrat d'apprentissage ou de professionnalisation
- Autofinancement
- Tarif : Nous consulter

Taux de réussite :
XX

Candidatez dès maintenant sur ocellia.fr

Contactez l'admission : admission@ocellia.fr

Contactez notre CFA : apprentissage@ocellia.fr

CAMPUS LYON

20 rue de la Claire - CP 320
69337 Lyon cedex 09

04 78 83 40 88
contactlyon@ocellia.fr

CAMPUS GRENOBLE

3 avenue Victor Hugo - BP 165
38432 Echirolles cedex

04 76 09 02 08
contactgrenoble@ocellia.fr

CAMPUS VALENCE

103 avenue Maurice Faure
26000 Valence

04 75 86 30 55
contactvalence@ocellia.fr

CAMPUS POLYNESIE

UPF - Campus d'Outumaoro
98717 Punaauia

40 80 39 97
contactpolynesie@ocellia.fr



Centre de formation enregistré sous le numéro de déclaration d'activité 82.69.00313.69 auprès du préfet de la région Rhône Alpes. Code NAF : 8542Z – Siret 302 938 832 00045 – Déclaration d'Activité n° 82690031369

Cette formation est autorisée par la Région Auvergne Rhône Alpes qui concourt à son financement.

